

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**En 2004, les groupements d'établissements du second degré public (GRETA) ont accueilli 472 900 stagiaires dans des formations financées sur fonds publics dans plus de la moitié des cas et par l'employeur dans 37 % des cas. Le chiffre d'affaires atteint 405,9 millions d'euros, soit pratiquement le même niveau qu'en 2003. Le nombre de stagiaires accueillis a cependant diminué de 1,7 % et le nombre d'heures dispensées de 3,7 %. Les formations organisées dans les GRETA sont, dans un cas sur deux, de niveau V (CAP, BEP), et s'adressent majoritairement à des ouvriers et des employés. Un stagiaire sur deux est demandeur d'emploi. 3,6 % seulement de l'ensemble des stagiaires ont préparé un diplôme. Mais 3,3 % des candidats reçus au CAP et 2,7 % des candidats reçus au brevet de technicien supérieur en 2004 ont préparé leur diplôme dans ce cadre.**

## L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2004

En 2004, le chiffre d'affaires consolidé des 273 GRETA reste pratiquement le même qu'en 2003 (- 0,1 %) pour atteindre 405,9 millions d'euros. Le nombre de stagiaires accueillis (472 900, soit 1,7 % de la population active) diminue pour sa part de 1,8 %, la diminution du nombre d'heures-stagiaires étant, elle, deux fois plus importante (- 3,7 %).

### Une très grande dispersion tant dans le chiffre d'affaires que dans les sources de financement

Les volumes d'activité et la structure de financement varient fortement d'un GRETA à l'autre. Ainsi le chiffre d'affaires le plus bas est de 72 000 euros et le plus élevé de 5,5 millions d'euros avec une moyenne de 1,5 million

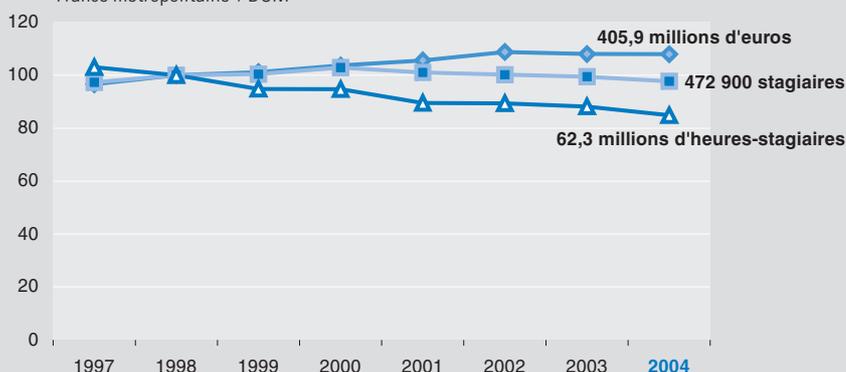
d'euros. Les neuf GRETA dont le volume financier dépasse 4 millions d'euros totalisent 10 % du volume financier total.

Dans vingt-cinq GRETA (soit 9 % de l'ensemble), plus de 80 % des ressources financières proviennent de personnes publiques alors que quatorze GRETA, obtiennent, eux, 80 % ou plus de leur chiffre d'affaires de prescripteurs privés.

Il peut exister des GRETA départementaux à vocation polyvalente et, dans d'autres départements, plusieurs GRETA plus spécialisés. Le nombre de GRETA varie fortement d'une académie à une autre.

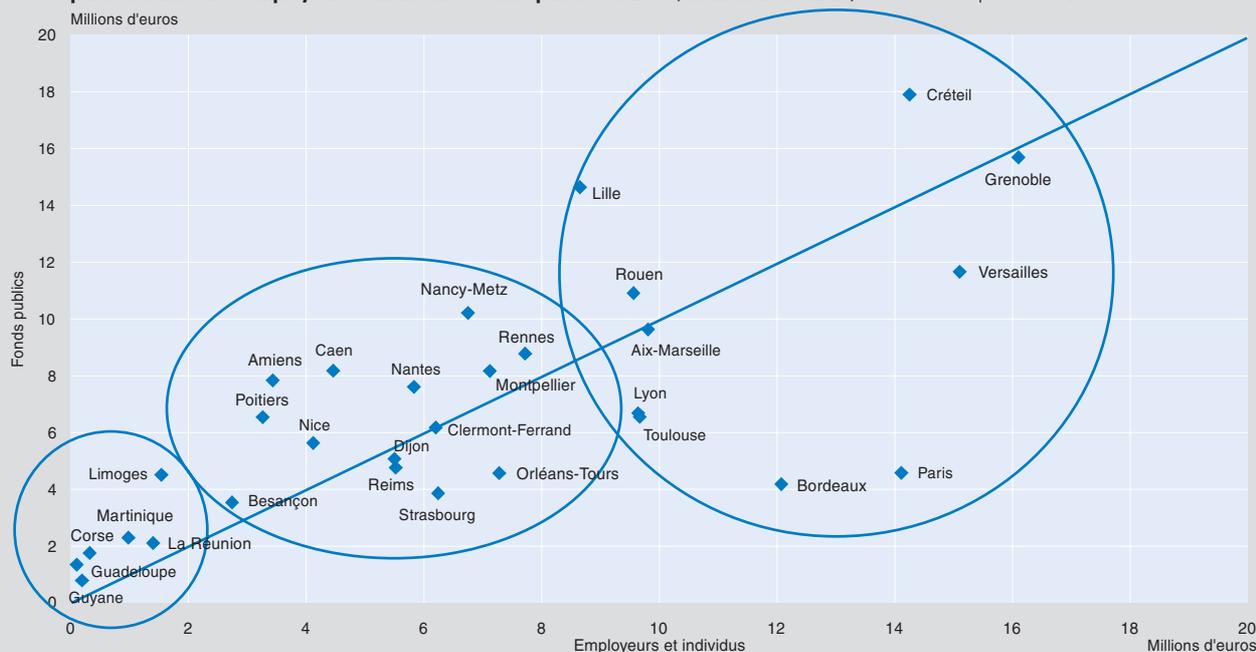
Au niveau académique, les volumes financiers d'activité s'échelonnent de 980 000 euros estimés pour la Guyane (dont 81 % du financement sur fonds publics) à 32,1 millions d'euros pour l'académie de Créteil (dont 56 % du financement sur fonds publics).

**Graphique 1 – Volume d'activité de formation des GRETA (1997-2004) Indice 100 en 1998 France métropolitaine + DOM**



Champ : ensemble des GRETA  
Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

**Graphique 2 – Répartition du financement des actions de formation continue des GRETA par académie entre employeurs et individus et fonds publics en 2004 (en millions d'euros) – France métropolitaine + DOM**



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

L'académie de Paris reste celle dont la part de financement par les employeurs ou par les individus eux-mêmes est la plus grande : 24,5 % seulement de financements publics, dont 6 % en provenance de l'État pour un volume d'activité de 18,7 millions d'euros. Elle compte également le plus grand nombre de GRETA spécialisés susceptibles d'attirer des stagiaires venant de la France entière. Les académies peuvent être classées en trois groupes. Le premier est constitué d'académies ayant un faible volume financier, et qui sont majoritairement dépendantes des fonds publics (Guyane, Guadeloupe, Corse, Martinique, Limoges et La Réunion). Le deuxième est le groupe des académies dont le volume d'activité est plus important et dont le chiffre d'affaires est proche de la ligne d'équilibre entre fonds publics et fonds privés (l'académie de Strasbourg et celle d'Orléans-Tours s'écartant plutôt vers le financement privé alors qu'Amiens s'écarte plutôt vers le financement public). Le troisième groupe est constitué d'académies

ayant un fort volume d'activité et où le financement privé est dominant (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Paris, Versailles et Grenoble) à l'exception de Lille, Rouen et Créteil (graphique 2).

Cette grande dispersion peut s'expliquer surtout par le type de prescripteur et le nombre de stagiaires formés.

### Une durée de formation et un coût différent selon le prescripteur

Ce sont les collectivités territoriales qui prescrivent les formations les plus longues (205 heures en moyenne par stagiaire contre 223 en 2003), mais le coût horaire des formations suivies est deux fois moins important que le coût de l'heure-stagiaire des formations financées par les entreprises assujetties au 1,5 %.

En effet, le coût moyen horaire facturé pour les entreprises assujetties est déterminé par

les GRETA en fonction du coût de production des prestations. Il est supérieur à celui des formations financées sur fonds publics sur la base de barèmes car ces derniers, qui ne sont pas fixés par les GRETA et qui font souvent l'objet d'appels d'offres, concernent des formations plus générales, de niveau en moyenne moins élevé et comportant des coûts matériels moindres.

### La formation de plus de cinq stagiaires sur dix est financée par des fonds publics

Plus de la moitié des stagiaires voient leur formation financée par des fonds publics. Parmi eux, le nombre de stagiaires pris en charge par les collectivités territoriales (28 % du total) dépasse celui des stagiaires de l'État (25,4 %).

Les actions prescrites par l'État représentent 18 % du volume financier apporté aux GRETA, majoritairement par l'intermédiaire des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par celui de l'ANPE et de l'Éducation nationale. Ces formations sont principalement destinées aux chômeurs adultes ainsi qu'à différents publics spécifiques (handicapés, détenus, illettrés, réfugiés statutaires). Les actions financées par les collectivités territoriales représentent 33 % du chiffre d'affaires des GRETA. Les bénéficiaires sont majoritairement des jeunes âgés de moins

**Tableau 1 – Durée et coût de l'heure de formation dans les GRETA en fonction du type de financement en 2004**  
France métropolitaine + DOM

Financier	Durée moyenne des formations (heures)	Coût moyen de l'heure-stagiaire (en euros)	Rappel de la durée moyenne des formations (heures) en 2003
Entreprises assujetties au 1,5 %	140	9,59	148
Employeurs non assujettis	74	7,50	71
Demandeurs individuels	76	5,29	76
État	99	6,15	101
Collectivités territoriales	205	4,89	223
<b>Ensemble</b>	<b>133</b>	<b>6,50</b>	<b>136</b>

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

**Tableau 2 – Volumes d'activité de formation dans les GRETA selon la catégorie du financeur des actions en 2004**  
France métropolitaine + DOM

Actions financées	Stagiaires		Heures-stagiaires		Volume financier	
	Effectifs en milliers	%	(en millions)	%	(en millions d'euros)	%
<b>Sur fonds publics</b>	<b>253,7</b>	<b>53,6</b>	<b>38,9</b>	<b>62,5</b>	<b>206,2</b>	<b>72,6</b>
<i>dont État</i>	120,4	25,5	11,7	18,8	72,7	25,6
dont par l'intermédiaire des DRTEFP(1)	54,6	11,6	6,8	10,9	33,2	11,7
dont par l'Agence Nationale Pour l'Emploi	37,8	8,0	1,1	1,8	16,4	5,8
dont par ministère de l'Education nationale	7,7	1,6	1,0	1,6	6,2	2,2
dont par le Fond d'Action Sociale	6,7	1,4	0,4	0,7	3,6	1,3
dont par le Fond Social Européen	4,7	1,0	0,6	1,0	3,3	1,2
<i>dont collectivités territoriales</i>	133,3	28,2	27,2	43,8	133,5	47,0
dont régions	119,0	25,2	25,7	41,3	123,5	43,5
<b>Par les employeurs</b>	<b>176,5</b>	<b>37,3</b>	<b>20,1</b>	<b>32,3</b>	<b>182,8</b>	<b>64,3</b>
dont salariés d'entreprises de plus de 10 salariés	71,3	15,1	8,0	12,8	77,9	27,4
dont salariés financées par O.P.C.A	23,6	5,0	4,7	7,6	43,8	15,4
dont salariés d'entreprises de moins de 10 salariés	13,0	2,7	2,4	3,8	23,0	8,1
dont agents du ministère de l'Education nationale	14,8	3,1	1,2	1,9	9,6	3,4
dont salariés d'associations	13,2	2,8	0,9	1,5	6,2	2,2
dont agents des hôpitaux publics	13,1	2,8	0,9	1,4	6,3	2,2
dont collectivités territoriales pour leurs agents	10,0	2,1	0,7	1,1	5,0	1,8
dont agents établissements et organismes publics	8,2	1,7	0,6	1,0	4,5	1,6
dont agents d'autres ministères	5,6	1,2	0,5	0,8	3,7	1,3
<b>Par les individus</b>	<b>42,7</b>	<b>9,0</b>	<b>3,2</b>	<b>5,2</b>	<b>16,9</b>	<b>5,9</b>
<b>Total</b>	<b>472,9</b>	<b>100,0</b>	<b>62,3</b>	<b>100,0</b>	<b>284,1</b>	<b>100,0</b>

(1) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

Seules sont représentées les catégories de financeurs les plus importantes.

de 30 ans dont les formations plus longues que la moyenne sont prises en charge dans neuf cas sur dix par les régions.

37 % des stagiaires voient le financement de leur formation pris en charge par les employeurs. Dans plus d'un cas sur deux (23 % des stagiaires), il s'agit d'entreprises assujetties à l'obligation de consacrer au moins 1,5% de leur masse salariale à la formation. Leur participation représente 36 % du chiffre d'affaires des GRETA. Les autres salariés, représentant 14 % des stagiaires, ont, eux aussi, leur formation payée par l'employeur mais il s'agit d'employeurs non assujettis à cette obligation (associations, agents des hôpitaux, agents de l'État et des collectivités territoriales, agents des entreprises publiques).

Enfin, 9 % des stagiaires financent leur formation, au moins partiellement.

**En termes d'activité, ce sont les demandeurs d'emploi qui bénéficient du plus grand nombre d'heures-stagiaires**

L'activité professionnelle des stagiaires est connue dans plus de neuf cas sur dix. Les actifs ayant un emploi constituent le groupe le plus important avec 47 % des stagiaires et 37 % des heures-stagiaires mais 46 % des stagiaires sont des demandeurs d'emploi qui sont donc surreprésentés par rapport à leur part dans la population. Les demandeurs d'emploi représentent 56 % des heures-stagiaires (ils bénéficient des formations les plus longues). Parmi les salariés ayant une activité professionnelle, les salariés sous contrat de travail de droit commun forment le groupe le plus important (34 % des effectifs totaux mais 21 % du total des heures-stagiaires). Les signataires de contrats de type particulier ou salariés en emploi aidé (par exemple en contrat de qualification) viennent ensuite avec 9 % des stagiaires. Enfin, parmi les stagiaires sans

**Tableau 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur statut professionnel en 2004**  
France métropolitaine + DOM

Activité professionnelle	Statut	% des stagiaires
Actifs ayant un emploi	Salariés sous contrat de travail ordinaire	34,1
	Salariés sous contrat de type particulier	9,3
	Salariés en reconversion	0,4
	Non-salariés	3,1
Demandeurs d'emploi		46,3
Inactifs		6,9
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

## Les GRETA

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les collèges et les lycées de l'Éducation nationale s'organisent en groupements d'établissements pour exercer leur mission de formation d'adultes (GRETA) On compte actuellement 275 GRETA, au sein desquels peuvent exister des centres permanents (71 CPEN) qui offrent aux stagiaires la possibilité de suivre un parcours individualisé.

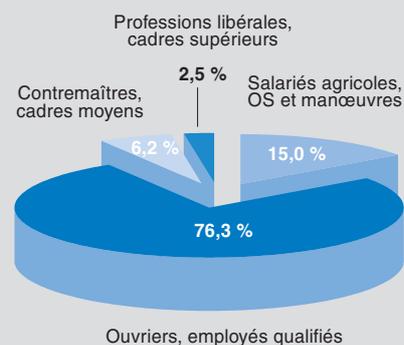
L'action des GRETA s'inscrit dans le cadre d'orientations nationales (circulaire du 24 septembre 1991) et de plans académiques de développement élaborés et animés par les délégués académiques à la formation continue (30 DAFCO)

activité professionnelle, on trouve surtout des détenus et des jeunes qui ne sont pas encore en recherche d'emploi (tableau 3).

**Les stagiaires sont en majorité des ouvriers et employés qualifiés**

Les données sur l'origine socioprofessionnelle des stagiaires sont fragiles car cette origine n'est connue que pour la moitié d'entre eux. Parmi ces derniers, plus de trois sur quatre appartiennent au groupe des ouvriers qualifiés et des employés (quelle que soit l'origine du financement), celui des salariés agricoles, ouvriers spécialisés et manœuvres venant en second et représentant 15 % des cas (graphique 3).

**Graphique 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2004**



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

**Tableau 4 – Répartition des stagiaires dans les GRETA par âge en 2004 (en %)**  
France métropolitaine + DOM

	Hommes	Femmes	Total
16-19 ans	11,7	6,3	8,5
20-24 ans	19,5	15,3	17,0
25-29 ans	18,2	18,7	18,5
30-34 ans	21,4	27,1	24,8
35-44 ans	7,7	8,4	8,2
45 ans et plus	21,6	24,1	23,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

### Six stagiaires sur dix sont des femmes

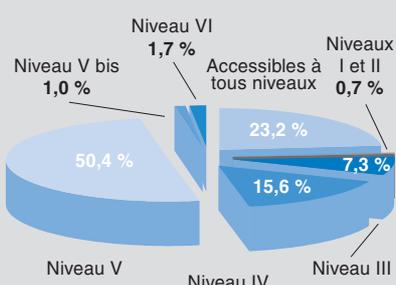
Les stagiaires âgés de 30 à 34 ans et ceux de plus de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 25 % et 23 % des stagiaires). Les formations financées par les collectivités territoriales sont celles qui comptent la plus grande proportion de jeunes stagiaires (23,4 % des stagiaires sont âgés de 20 à 24 ans alors qu'ils représentent 17 % de l'ensemble) et la plus faible proportion de stagiaires de plus de 45 ans (13 % alors qu'ils représentent 23 % du total). Six stagiaires sur dix sont des femmes et elles sont légèrement plus âgées que les hommes.

Il faut toutefois préciser que l'âge du stagiaire n'est connu que dans sept cas sur dix (tableau 4).

### Dans 40 % des cas, des formations au secrétariat, à la bureautique et à la micro-informatique

Les formations le plus souvent dispensées dans les GRETA portent sur les domaines des services ; il s'agit de formations au secrétariat, à la bureautique et à l'informati-

**Graphique 4 – Répartition des stagiaires des GRETA selon le niveau de formation en 2004**



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

**Tableau 5 – Répartition des actions de formation continue dans les GRETA par domaine de formation en 2004**  
France métropolitaine + DOM

Domaine de formation	Stagiaires (en %)	Heures-stagiaires (en %)	Volume financier (en %)
Domaines disciplinaires	29,3	21,3	18,9
Domaines technico-professionnels de la production	16,4	27,1	28,0
Domaines technico-professionnels des services	39,7	44,2	42,5
Domaines du développement personnel	14,7	7,4	10,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

que qui regroupent 40 % des stagiaires et dont la durée est supérieure à la durée moyenne (44 % des heures-stagiaires). Viennent ensuite les domaines dits « disciplinaires » où sont enseignées les matières « de base » qui représentent 29 % des stagiaires mais dont la durée est nettement plus faible (21 % des heures-stagiaires). Le domaine des formations générales y est le plus important, suivi des lettres et arts dans lequel l'apprentissage des langues étrangères domine (tableau 5).

### Les formations dispensées en GRETA sont de niveau V dans plus d'un cas sur deux

Les formations de niveau V (CAP et BEP) prédominent nettement dans les GRETA, tant pour les effectifs que pour les heures-stagiaires (50 % du total) et pour le volume financier (44 %). Leur part dans l'ensemble des formations diminue légèrement (52 % des effectifs en 2003) alors que celles que l'on ne peut rattacher à un niveau de formation représentent 23 % des effectifs contre 21 % l'année précédente, ce sont surtout des actions d'initiation à des langues étrangères ou à l'informatique de bureau.

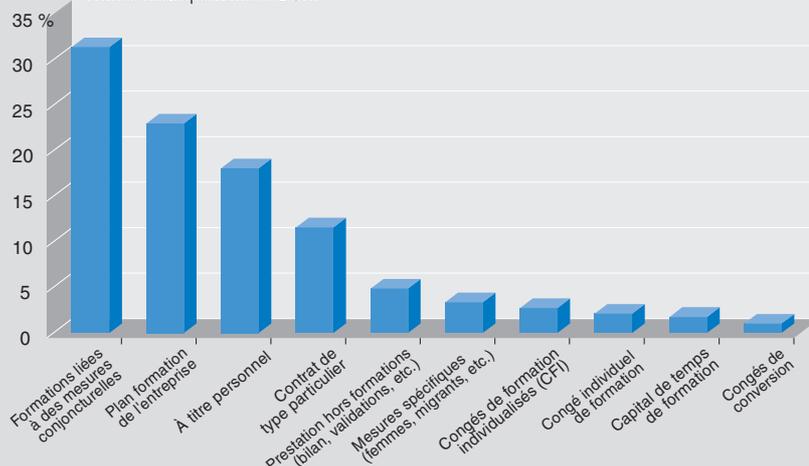
Les formations de niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel) plus longues et plus coûteuses, représentent, elles, 16 % des effectifs, 19 % des heures-stagiaires et 21 % du volume financier en 2004. Les formations de niveau III (BTS essentiellement), enfin, restent à peu près de même niveau, 7,3 % des effectifs en 2004 contre 7,0 % en 2003.

### Plus de 23 % des stagiaires sont inscrits dans le cadre du plan de formation de leur entreprise

Les stagiaires inscrits dans le cadre d'un plan de formation d'entreprise représentent 23 % des stagiaires. Les formations liées à des mesures conjoncturelles sont, soit des mesures prises par les conseils régionaux ou d'autres collectivités territoriales, soit des SIFE (stage insertion-formation-emploi). Elles sont de plus longues durées que les autres formations et regroupent 42 % des heures-stagiaires.

18 % des stagiaires ont choisi seuls leur formation à titre personnel. On trouve aussi des formations liées à des contrats de travail de type particulier (contrats de qualification dans 6 % des cas et contrats emploi-solidarité dans 4 %) (graphique 5).

**Graphique 5 – Répartition des stagiaires des GRETA selon la nature juridique de leur contrat de formation en 2004**  
France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEP)

**Tableau 6 – Part des stagiaires des GRETA parmi les diplômés**  
France métropolitaine + DOM

Diplômes	Candidats stagiaires des GRETA			Candidats de toutes origines			Part des stagiaires des GRETA parmi les candidats	
	Présentés	Admis	Taux de réussite (en %)	Présentés	Admis	Taux de réussite (en %)	Part des présentés (en %)	Part des admis (en %)
CAP	5 559	4 670	84,0	187 827	139 972	74,5	3,0	3,3
BEP	2 547	1 807	70,9	255 749	191 055	74,7	1,0	0,9
MC *	509	411	80,7	12 162	9 881	81,2	4,2	4,2
BP	697	521	74,7	27 887	19 376	69,5	2,5	2,7
Bac pro.	2 758	2 184	79,2	122 225	93 958	76,9	2,3	2,3
BT	53	23	43,4	2 241	1 645	73,4	2,4	1,4
BTS	5 059	2 915	57,6	164 312	106 665	64,9	3,1	2,7
<b>Total</b>	<b>17 182</b>	<b>12 531</b>	<b>72,9</b>	<b>772 403</b>	<b>562 552</b>	<b>72,8</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>

\* Mentions complémentaires

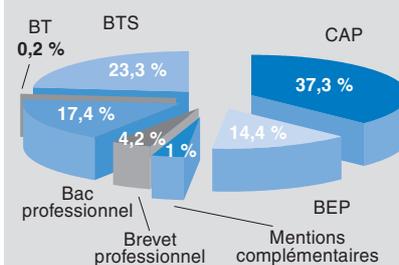
Source : pour les examens professionnels : système d'information OCEAN. Calcul : DEP-SDESE

### 3,6 % des stagiaires ont présenté un diplôme

L'un des atouts des GRETA, par rapport à d'autres organismes de formation réside dans le fait qu'il est possible d'y préparer des diplômes de l'enseignement technique dans le cadre de la formation continue. Pour la session de 2004, sur près de 473 000 stagiaires, 17 182 ont présenté un tel diplôme (+ 3 % par rapport à 2003), soit 3,6 % d'entre eux et, parmi eux, 12 531 (+ 8 %) ont été reçus, soit un taux de réussite moyen de 72,9 %. Au total, 2 % des stagiaires de formation continue en GRETA accèdent à un diplôme de l'enseignement secondaire et 0,6 % à un diplôme du supérieur (tableau 6). Le plus fort contingent de diplômes délivrés dans le cadre de la formation continue assurée par les GRETA est constitué par les cer-

tificats d'aptitude professionnelle (CAP) qui représentent plus du tiers de ceux-ci. La part des diplômes de niveau V atteint même 55 % si on lui ajoute les brevets d'études professionnelles et les mentions complémentaires. Les diplômes de niveau IV (brevet professionnel et baccalauréat professionnel) représentent, eux, 22 % des diplômes délivrés, la part des brevets de technicien supérieur (niveau III) étant de 23 % (graphique 6). Au niveau national, les candidats issus des GRETA ne représentent encore que 2,2 % (2,1 % en 2003) de l'ensemble des candidats présentés aux examens pour l'octroi de diplômes de l'enseignement technique et professionnel. Leur taux de réussite est globalement le même que celui des autres candidats (on retrouve 2,2 % des candidats issus des GRETA parmi les admis). On observe cependant des différences importantes selon les diplômes (pour le BTS, les

**Graphique 6 – Part des diplômes délivrés à des stagiaires de GRETA en 2004**  
France métropolitaine + DOM



Source : enquête n°63 sur l'activité des GRETA, MEN-DEP

candidats issus des GRETA représentent 3,1 % des présentés et 2,7 % des reçus, pour le brevet professionnel : 2,5 % des présentés et 2,7 % des reçus et pour le CAP 3 % des présentés et 3,3 % des reçus). 317 diplômes de niveau et de spécialité différents ont été présentés en 2004. Toutefois, les cinq diplômes les plus demandés représentent à eux seuls 22 % des diplômes présentés (6 % pour le CAP petite enfance, 4,3 % pour le BTS assistant de gestion PME-PMI, 3,9 % pour celui d'action commerciale, 3,8 % pour le baccalauréat professionnel de secrétariat et 3,8 % pour le CAP de cuisine) et un peu plus de 23 % des diplômes délivrés.

**François Ancel, DEP B4**

## Financement des actions de formation

Les actions de formation se répartissent en trois grandes catégories.

### Les actions financées par les entreprises

Elles comprennent :

- les actions financées par les entreprises assujetties à l'obligation de consacrer l'équivalent d'au moins 1,5 % de leur masse salariale au financement de la formation continue : entreprises privées, OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), OPCA au titre du CIF (congé individuel de formation) et autres organismes collecteurs du « 1,5 % » ;
- les actions de formation relevant du titre VII de la loi de 1971 (personnels de l'État et des collectivités locales) ; relevant de dispositions particulières (personnels hospitaliers, secteur de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture) ; du personnel des établissements et organismes publics ; les actions à caractère international financées par les entreprises françaises et étrangères.

### Les actions financées par les individus

Elles comprennent les formations organisées pour les demandeurs individuels payants finançant leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un financement de leur employeur ou d'un financement public.

### Les actions financées par les fonds publics

Les fonds publics se répartissent en deux groupes :

- les fonds publics d'État : actions conventionnées par la préfecture de région, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale ainsi que celles payées par les ASSEDIC ;
- les fonds publics des collectivités territoriales, qui correspondent essentiellement aux contrats passés avec les conseils régionaux.

